



## Problème regularisations charges avec fuites d'eau!

Par **Bisso**, le **03/06/2013** à **12:05**

Ma femme et moi louons un F2 de 38m2 depuis Septembre 2011 pour un loyer de 840€ et des provisions charges de 70.

L'appart étant chauffé au GAZ, lors du dernier entretien de la chaudière en Janvier 2013, ELM Le Blanc nous a signalé :

-Deux fuites d'eau au niveau du corps de chauffe

Une fuite d'eau sur la canalisation d'eau chaude derrière le frigo

-Réglage eau chaude ne fonctionne pas et positionné sur le max donc l'eau est toujours soit très chaud soit piquant

-Radiateurs deviennent bruyants en se vidant un peu : nécessité de remplissage et purge tous les soirs

L'agence a demandé au proprio de changer la chaudière et cela a été fait le 15/02/2013.

Au mois de Mai nous avons reçu une demande de régulation d'eau de la part de l'agence et une régularisation GAZ de la part de GDF, ci après quelques infos concernant la consommation de l'appart :

Consommation Eau : 11/2011 -> 11/2012 : 21m3 : 85.87 € (sachant qu'on est rentré dans l'appart en Septembre)

Consommation Eau : 11/2012 à 11/2013 : 161m3 : 676.2 €

Consommation GAZ : 16/09/2011 -> 09/05/2012 : 6022 Kwh : 521.12 €

Consommation GAZ : 10/05/2012 a-> 07/05/2013 : 14007 Kwh : 1259.94 €

Mon proprio a effectué deux visites d'investigation par la société de plomberie qui a changé la chaudière et par VEOLIA le 10/04/2013 (avec la nouvelle chaudière installée) -> résultats

visite : installation OK, compteur OK et conclusion des deux experts : surconsommation due aux fuites sur l'ancienne chaudière

Alors malgré les conclusions des deux experts, l'agence et mon proprio s'en foutent et disent que je suis dans l'obligation de payer tout seul toutes les charges : eau et gaz ! donc application du processus normal de régularisation !

Veillez me renseigner SVP si j'aurais le droit de demander une participation du proprio au paiement de ces charges ? Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement,  
BT

Par **tamlecture**, le **04/07/2013** à **17:25**

je suis dans le meme cas que vous.  
Avez vous trouvé une solution?  
cordialement

Par **Bisso**, le **04/07/2013** à **17:32**

Vous pouvez contacter votre ADIL (Agence Départementale d'information sur le logement) par mail en leur expliquant votre situation et vous aurez un avis. Et c'est gratuit.  
Pour mon cas je n'ai pas voulu faire une histoire. J'ai tous payés sachant que mon agence a imposé un arrangement qui consiste à régulariser s'il s'avère que la prochaine année ma consommation (que selon eu sera la vrai) est remarquablement inférieure que celle de cette année...Or que la prochaine facture porte aussi 4 mois d'hiver avec l'ancienne chaudière que ce qui est très bête...  
J'espère vous avoir apporté une réponse.  
Cordialement